

Voilà. Les instits de Médréac viennent de subir le banc d'infamie.

Une enquête administrative vient d'avoir lieu dans notre école. L'inspecteur est arrivé le matin, flanqué de son meilleur conseiller pédagogique, a posé un remplaçant dans ma classe, et m'a cuisiné pendant plus d'une heure, puis il a déplacé le remplaçant et a reçu Cathy, puis Mathilde ... et il était presque midi, alors ils sont partis, nous laissant derrière eux, avec nos élèves qui regardaient tout ça sans comprendre.

L'acte d'accusation était un paquet de 5 ou 6 feuilles horizontales pleines d'un récit détaillé de nos faits et gestes depuis la rentrée. Nous l'avons découvert là. Devant les deux regards attentifs de l'inspecteur et de son conseiller, nous avons tenté brièvement de prendre connaissance de la chose. Mais il a fallu très vite répondre à des questions saugrenues : le 23 octobre, reconnaissez-vous avoir dit que ... Est-il exact que vous avez conseillé à Mlle T. de ne pas se rendre à la conférence pédagogique du tant ? Le mot « harcèlement » n'a pas été prononcé initialement par Mlle T. mais par moi (l'inspecteur) qui lui ai demandé s'il n'y avait pas là suspicion de harcèlement, et aussi par d'autres instituteurs - ??? – oui, elle a le droit de parler avec qui elle veut non ? – Voulez-vous signer ce document en écrivant que vous en avez pris connaissance ? – Non, je ne vous laisserai pas de copie ...

Et je suis là, effaré de ce qu'on me fait, incrédule devant tant de niaiserie administrative, tant de mépris des droits élémentaires de la défense, atterré par la démesure de cette affaire ridicule et simple : une jeune collègue sortant de l'IUFM, paniquée par la réalité de la classe, par la différence entre la théorie constructiviste et la réalité enfantine, s'est enfermée petit à petit dans une sorte de bouderie méprisante envers nous quatre qui sommes, c'est bien connu, « le mal absolu en matière d'enseignement ». Aucune tentative d'aide de notre part n'a été utile, rien de ce que nous lui propositions ne trouvait grâce, tout lui manquait, elle n'avait jamais assez de livres, de place, d'aide, de matériel et rien n'était jamais bien. Nous avons dépensé les derniers sous de l'école pour lui acheter et acheter du matériel, Mathilde lui a donné tous les jours toutes ses préparations de CE1, je suis resté tous les soirs écouter ses grandes envolées théoriques –pâles resucées de la doxa ridicule de l'IUFM- en espérant réussir à l'amener doucement au vrai du travail : « prendre » sa classe, commencer, faire avec les élèves, comme elle veut, mais faire. Mais non, mes propositions de progression de CE2 n'ont pas été relevées, ni mes explications sur l'intérêt de la soustraction, ou sur la nécessité d'écrire et de lire tous les jours. Rien. Elle ne prenait rien. Elle discutait théorie en fumant sa cigarette du soir devant ma porte ouverte, empuantissant la classe sans que je dise rien là-dessus, seulement préoccupé de ceci : la rassurer et qu'elle se mette au travail.

Je me suis même dit bon, elle ne prend rien, elle ne veut rien, elle panique ... Peut-être qu'elle a besoin d'un projet, peut-être qu'il lui faut, pour pouvoir commencer à travailler, une sortie, une de ces promenades scolaires modernes censées apprendre tout aux petits élèves. Je lui ressert donc le plus facile à notre disposition dans le genre : une sortie vers nos menhirs, dans le petit train « promène-touristes » de la commune, dûment conduit par une maman d'élèves, tout ce monde et matériel parfaitement vérifié et conforme à toutes les normes imaginables. Elle me demande pourquoi nous lui avons caché ça si longtemps – nous lui en avons déjà parlé la veille de son premier jour, mais, ce jour-là, elle n'écoutait pas trop, toute à sa fierté d'être enfin maîtresse d'école.

Mais je ne signe pas l'autorisation de sortie. Aucun directeur syndiqué ne les signe, c'est la circulaire Royal, qui veut rendre les directeurs d'école responsables à l'avance de tout ce qui pourrait arriver, contre laquelle je me suis battu en son temps ... Je ne signe jamais. L'instit qui sort signe, pas le directeur. C'est un mot d'ordre intersyndical.

Elle est allée raconter ça à l'inspecteur sans me le dire. C'est comme elle veut. Mais elle y a beaucoup parlé de moi, et ils m'ont donc rappelé à l'ordre pour un détail paperassier qu'ils avaient ainsi découvert, me révélant alors leur source. Les enfants appellent ça « rapporter ». J'ai demandé le soir à la jeune collègue de faire attention à ce qu'elle peut dire de nous à un inspecteur, que nous sommes une école un peu particulière, un peu symbolique et que beaucoup d'inspecteurs rêvent sans doute qu'on nous mette au pas, et que, dans ce cadre, ses doléances ne seraient pas reprises pour la servir elle, mais risquaient d'être utilisées par quelques-uns des plus grossiers d'entre eux pour nous desservir nous. Je ne croyais pas si bien dire.

Alors je ne suis pas allé à sa réunion d'information des parents. Réunion expédiée en quarante minutes, y compris la remise des évaluations de CE2 directement aux parents, assortie de ce commentaire « Je vous préviens, c'est mauvais, et même pour certains ..., d'autant plus que c'est **l'évaluation du travail qui aurait dû être fait l'année dernière.** » Deux mamans sont parties en pleurs, cinq élèves sur seize ont été signalés au réseau d'aide.

Trois enfants sont rentrés un jour à la maison en disant « tu sais, maman, moi, c'est pas la peine, je suis un imbécile ... »

Et là, ça ne m'amuse plus. Qu'elle mente effrontément à ses élèves, à leurs parents et à nous, pour justifier l'absence de cahier du jour au bout de trois semaines, en me mettant sur le dos le manque de matériel, que je n'aurais toujours pas commandé, passe encore. Qu'elle se plaigne que les intercalaires de classeurs, remplies et décorées par les élèves quand ils étaient encore dans ma classe, ne fassent que cinq rubriques pour les leur faire jeter à la poubelle ... mmm, passe aussi. Mais que des enfants retirent de toute cette vaine agitation qu'ils sont imbéciles ...

Et je me demande ce qu'elle fait ici, j'essaie de comprendre comment elle fonctionne. Se sent-elle dépassée et espère-t-elle que le réseau d'aide va venir tous les jours la soulager de ces cinq élèves qui l'effraient ? Ou bien elle est très sûre de son fait et utilise cinq de nos élèves qui savent lire, pour tenter de prouver que notre méthode de lecture n'est pas si efficace ou que nos élèves ne sont pas si bons qu'on le dit partout, ou pour prouver que la réputation de Mathilde est surfaite ... Je ne sais pas, je n'ose pas le croire, je ne comprends pas. Je ne comprends pas d'où sort cette morgue, cette suffisance, cette espèce de bizarre mépris du travail des autres, ni ce mépris de quelques enfants et de leurs parents.

Soit elle a peur de la classe, elle n'aime pas la réalité du métier qu'elle découvre. Soit, elle veut prouver, contre nous, et du haut de ses trois semaines d'ancienneté, la supériorité géniale de ses options pédagogiques à elles –qu'elle n'a d'ailleurs pas inventées, ni même commencé à mettre en place. Ou alors un peu des deux. Je ne lui ai pas dit qu'il faudra bien plus que ses maigres reformulations des dogmes de l'IUFM, ou que la réalité de son travail ici, pour me persuader de la vacuité du nôtre. Et c'est même extrêmement surprenant qu'une telle débutante, aussi manifestement fragile, aussi évidemment en difficulté professionnelle, et qui n'a pas encore vraiment commencé à travailler se permette de juger ainsi trois ou quatre collègues à carrières de vingt ans.

La question de ces cinq élèves en difficulté me semble centrale. Il y a trois ans, Catherine a « signalé » un élève en difficulté. C'était un cas très lourd, un retard intellectuel très marqué, mais, comme Mathilde lui avait appris à lire, le réseau nous a dit, après test, qu'il n'entraîne pas dans leurs attributions. Nous avons déduit de ceci que pour recevoir l'aide du réseau, il fallait au moins avoir de grosses difficultés de lecture.

Il y a un an, la nouvelle inspectrice réunit les directeurs d'école pour qu'ensemble ils décident quelle école aura la priorité de l'aide dudit réseau. Parce qu'il y a beaucoup d'élèves en difficulté. La responsable du réseau explique qu'elle a testé : 13 sur 60 ici, 23 sur 180 ailleurs, 18 sur 90 dans cette école phare de notre circonscription, l'école bien, l'école exemple. Il faut bien entendre ces chiffres : 13 sur 60, ça veut tout simplement dire 13 élèves qui ne savent pas lire.

Il y a manifestement plusieurs sortes d'écoles, plusieurs types de traitement « Je ne suis pas allée faire de tests à Médréac, car ils ne travaillent pas en cycle ». Merci pour la dénonciation publique, nous sommes habitués à ces traitements particuliers. Ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'en fait, elle suit une interdiction orale faite par l'inspecteur Lefeuvre aux instituteurs du réseau précédent de se rendre dans notre école.

J'ai répondu que si, comme l'année précédente, on prenait comme critère la capacité à lire, il n'y aurait aucun élève pour le réseau d'aide cette année. 0 sur 115. Et on est passé au point suivant.

Or, cette inspectrice, nouvelle arrivée dans l'Éducation nationale, venant de l'administration publique, ne connaissant rien à nos usages si particuliers, venait d'inspecter Mathilde quelques jours auparavant. Elle nous avait bien fait remarquer la non-conformité de notre méthode de lecture avec ce qui se fait partout (nous utilisons une méthode ouvertement syllabique) ; nous lui avons demandé de vérifier aussi nos résultats habituels aux évaluations de CE2 et de 6<sup>ème</sup>.

Un peu plus loin dans la réunion, l'inspectrice profane prend la parole. « Si on prend le cas de l'école de Médréac, à 28 élèves de moyenne par instituteur, sans aucune intervention d'instituteurs du réseau d'aide, somme toute assez coûteux, les résultats obtenus en lecture sont de loin les plus efficaces, en tout cas du point de vue de la gestionnaire que je suis –et elle retourne vers moi son très joli sourire-. Il serait peut-être bon de considérer ce que les méthodes en fonction à Médréac ont de si particulier, si vous acceptiez bien sûr, de nous dévoiler votre éclairage particulier de la question ... »

Gestionnaire, polie et courtoise de plus, elle ne connaît manifestement pas la maison. Je lui réponds rapidement « oui, bien sûr, avec plaisir ... » mais moi, je sais ce qui va se passer, elle non. Elle vient de mettre le doigt dans le nid de vipères, elle ne connaît pas l'Éducation nationale moderne, où les dogmes et l'orthodoxie ne se discutent pas. Médréac est pestiférée, justement à cause de cette méthode et d'autres qui n'en sont que le prolongement, Médréac doit être réduite. L'ultra orthodoxe de service, le directeur de l'école modèle à 18 sur 90, Monsieur L., ci-devant maître formateur de haut-vol auprès de l'IUFM de Rennes, éructe tout à coup, hors-sujet, juste avant de sortir, une triste engueulade de l'inspectrice souriante, qui se rend compte alors de la difficulté insoupçonnée de son nouveau métier. « Madame, l'inspectrice, si maintenant, c'est Le Bris qui fait les conférences pédagogiques sur la lecture, j'utiliserai mon droit de –mot pas entendu- et je ne m'y rendrai pas ! »

La question de savoir si les élèves de Médréac savent effectivement lire ou pas n'est donc pas anodine du tout.

Les collègues du réseau ont testé nos élèves signalés comme mauvais. La moins bonne la jeune M. –dont nous suivons la scolarité méticuleusement depuis le début- sait lire, comprend ce qu'elle lit, et a obtenu 50% à l'évaluation CE2 en maths et 50% en français. La collègue du réseau a demandé à mademoiselle T. si cela valait la peine de la tester. Elle a répondu qu'elle avait sans doute triché et qu'il fallait donc vérifier.

La jeune O., testée par la responsable du réseau, a obtenu, de l'aveu même de cette dernière, les meilleurs résultats qu'elle a récoltés depuis le début de l'année (elle ne teste que des enfants en difficulté).

Le troisième enfant testé a obtenu un court suivi psychologique, mais il était déjà suivi de ce côté par un psychologue de cabinet. S'il a quelques difficultés, elles sont de cet ordre, mais pas directement scolaires.

Les deux autres enfants n'ont même pas été vus.

J'ai pris plusieurs fois cette classe en charge, lors des absences de ma jeune collègue. Et deux autres instits depuis ont fait de même, qui ont dit comme moi : c'est une petite classe qui tient dans la main, ils sont coquins et vifs, drôles et gentils, pour la plupart assez travailleurs, mais bons camarades et demandeurs. Un vrai plaisir cette classe. Ils lisent tous. Ils comptent tous. Un élève lit moins bien, une élève compte assez mal ... une classe bien normale. Un des enfants signalés m'a même semblé particulièrement avancé en maths. Particulier, mais remarquable.

La moyenne des tests de CE2 de cette classe est de 67 % en français et de 69% en maths. Mais Mlle T. a estimé ces résultats mauvais, elle a jugé la classe faible et l'a répété en public, elle a fait pleurer des parents à ce sujet, elle a mis en cause le travail de la collègue de l'année précédente.

Lors de ces récréés où nous sommes censés avoir harcelé la jeune Mlle T., mais où elle parlait tout de même avec belle assurance, elle a répété plusieurs fois à Mathilde « Qu'est-ce qu'ils peuvent avoir comme jeux débiles dans cette école. ».

Mlle T. semblait bien avoir des opinions précises, sur tout ce qui touchait à l'école et à notre travail. Elle avait peut-être un autre point de vue sur lequel s'appuyer. Par exemple, parmi les reproches innombrables qu'elle nous a faits sur les gens et les choses, il en avait un qui portait sur la trop grande difficulté du fichier de maths de CE2. Il n'est pas plus difficile qu'un autre, seulement, c'est le moins « constructiviste (*théorie moderne issue de l'IUFM, et que je combats*) » de tous les fichiers du marché. Les tous jeunes collègues sont en général bien incapables d'établir un tel jugement avant au moins un an de pratique. Seuls des instits chevronnés et qui ont eu l'occasion d'étudier plusieurs manuels sont capables d'un tel jugement. Ou alors c'est qu'on le leur a donné, ce jugement. Quand même, Melle T. a vraiment tout dénigré dans l'école. Jusqu'à nos marelles.

Nous sommes deux sur trois à avoir aperçu le nom de Monsieur L. dans l'acte d'accusation de Mlle T. C'est lui qui l'a accompagnée à l'inspection, c'est lui qui l'a conseillée, il est son voisin, ils se connaissent depuis longtemps. Il est très évidemment cet autre instituteur qui, selon les propos même de l'inspecteur, a le premier proposé l'intitulé « suspicion de harcèlement », que je n'ai d'ailleurs pas vu écrit dans l'acte d'accusation – mais il est vrai que je n'ai pas pu tout lire.

Après avoir reçu une maman qui voulait enlever sa fille de l'école et une autre que j'ai réussi à empêcher de lancer une pétition pour le renvoi de Mlle T, j'ai cherché à la prévenir des nuages qui s'amoncelaient à son horizon. En fait, elle est venue elle-même demander des comptes à l'une d'entre nous. Nous les lui avons donnés, modérément, mais fermement. Sans aucun cri mais avec le regard droit. Je lui ai dit assez exactement qu'il fallait qu'elle arrête de se débattre comme un papillon de nuit pris dans l'abat-jour, en frappant de ses ailes tout ce qui l'entoure au lieu de s'envoler tout seul, au lieu de se fixer des objectifs et de s'y atteler. A mon récit d'une de ses explications évidemment mensongères, elle a demandé si nous la traitions de menteuse, question à laquelle nous n'avons pu que répondre oui. C'est la première fois de ma vie que j'ai à dire à un adulte qu'il a menti. Quand je lui ai signifié que ses jugements sur nous nous semblaient quelque peu déplacés, elle a répondu dans la même phrase, qu'elle ne nous jugeait pas, mais que nous la décevions beaucoup.

Cette jeune femme nous a menti, à plusieurs reprises, avec une inconscience impressionnante qui a fini par nous faire douter de sa bonne santé. Nous avons même émis entre nous l'hypothèse que ce comportement à la fois incohérent et manipulateur était peut-être lié à la maladie qui a justifié son inéat fulgurant (changement de département). Qu'une jeune fille sans aucune ancienneté obtienne ainsi une nomination qui la fait passer devant les mères de famille séparées de leurs maris et qui attendent des années pour obtenir la même chose ? Et ceci uniquement pour pouvoir loger chez ses parents ? Il se pouvait qu'une maladie grave en soit la cause. Renseignements pris, non. Il s'agissait d'une maladie articulaire qui aurait été « une erreur de diagnostic (sic) ». Je ne peux m'empêcher de penser que peut-être, une fois obtenue la délégation de poste qu'elle souhaitait, cette accusation de harcèlement se transformera aussi en erreur de diagnostic.

Monsieur H, Inspecteur d'académie adjoint a jugé que l'acte d'accusation de Mlle T. contenait suffisamment d'éléments indiquant le harcèlement pour déclencher une enquête administrative contre 3 instituteurs, procédure extrêmement grave et assez rare. Il a dit à deux délégués syndicaux qu'il y avait une sale histoire à l'école de Médréac et que cette fois ça irait peut-être au pénal. Je ne peux m'empêcher d'y sentir un ton qui me déplait fortement.

Il nous a informé plus d'une semaine après que nous sommes sous le coup d'une enquête administrative. Il a ajouté « Une nouvelle personne va être nommée sur le poste devenu vacant. Je souhaite que le meilleur accueil lui soit réservé et que l'équipe de circonscription trouve relais auprès de votre action quotidienne auprès d'elle ».

Monsieur Lg, Inspecteur de l'Éducation nationale, sait très vite que Melle T. ne « va pas bien ». Il ne prend pas contact avec l'école, ne serait-ce que dans l'intérêt des élèves. Il ne vient pas chercher d'explications. Au contraire, il nous maintient dans l'ignorance de ce qui se trame, organise l'accusation, en propose lui-même le titre. Plus grave, il sait qu'elle ne reviendra pas de son congé d'un mois, il ne nous prévient pas, il laisse ainsi partir la remplaçante de Mlle T vers un autre poste, laissant un trou de remplacement de deux jours.

Il m'a interrogé à charge. Il a manifestement essayé de « me coincer ». Il nous a interrogés en refusant de nous donner une copie de l'acte d'accusation. Il a voulu nous faire signer que nous en avons pris connaissance alors que nous avons seulement pu en lire des petits extraits sous leur regard inquisiteur. Ce seul fait pèse très lourd.

A ce jour, je n'ai toujours pas ce texte. Nous nous défendons au jugé. Pourtant il en est déjà lui à la rédaction de son rapport qui est la conclusion. Il fait à mon avis partie de l'organisation de l'accusation, et il est de fait le juge. Nos droits élémentaires à seulement connaître les pièces qui nous incriminent sont bafoués.

Je crois que Mlle T. n'écrit pas le mot « harcèlement » dans son accusation mais je n'ai pas tout lu, je ne peux en être certain. Par contre, Monsieur Lg a dit très clairement et distinctement, devant témoin que j'espère digne de foi, que c'était lui qui avait « proposé le mot de suspicion de harcèlement, ... enfin, lui et quelques autres instituteurs » avec lesquels Mlle T aurait discuté.

Décidément, des couloirs de l'inspection aux écoles voisines, beaucoup de monde a parlé de nous, il semble qu'on ait bien pris le temps de se disposer. Mais nous, nous avons été interrogés un par un sans défenseur, sans le droit de prendre connaissance des pièces et par quelqu'un qui apparaît très évidemment lié à la partie adverse.

Nous n'avons rien fait, que notre travail. Notre école est en très bon état, tout va bien, les élèves progressent, les parents sont très satisfaits. Nous sommes réputés même très accueillants, d'après les collègues qui se succèdent ici –et que personne, surtout, n'interroge. Nous sommes irréprochables, mais, depuis 14 ans, on nous reproche tout.

Nous avons pour nous nos résultats contre lesquels je pensais qu'on ne peut rien. Eh bien si, il est possible de tenter de faire passer cinq élèves pour des imbéciles à seules fins de prouver que nos résultats sont mauvais. C'est indigne de véritables enseignants. C'est ce qui s'est passé ici. Et l'inspection académique, pour l'instant, m'apparaît comme complice de cette manœuvre.

Une des principales conclusions de mon livre (à paraître chez Stock, en mars, « Et vos enfants ne sauront pas lire ... ni compter ») porte sur « la déliquescence morale et intellectuelle de l'encadrement pédagogique de l'éducation nationale », comme étant la cause principale de la catastrophe culturelle en cours. Cette ridicule affaire artificielle n'en est qu'une preuve de plus. On va bien sûr nous jurer que cette histoire n'est pas une intrigue destinée à nous faire taire. Elle n'est que cela.

Lorsque le tribunal révolutionnaire a jugé Danton, sans transmettre les pièces, en empêchant la défense, et avec un verdict décidé à l'avance, il se desservait lui-même. Le procès de Danton est le vrai début de la chute de Robespierre. Quelquefois, la forme est le fond.

Marc Le Bris

Le 2 décembre 2003